



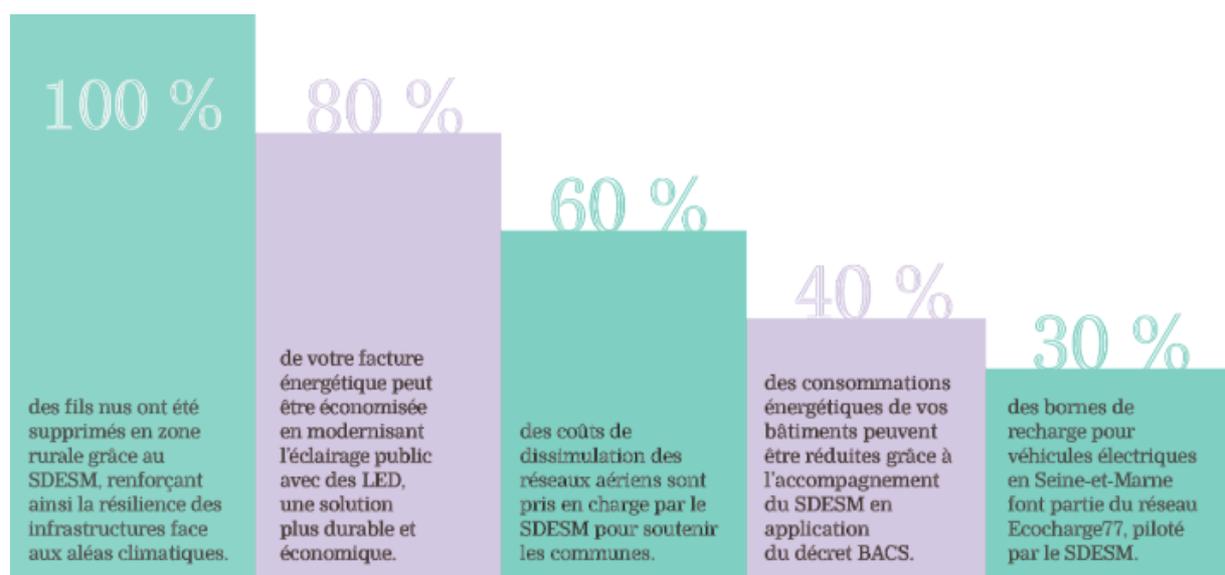
Newsletter

Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne - N°56 / Janvier 2025

En 2025, le SDESM est 100 % avec vous.

Le président, Pierre Yvroud, les élus du comité syndical et les agents du SDESM vous présentent leurs meilleurs vœux, sobres et durables, pour 2025.

Cette année encore, le Syndicat Départemental des énergies de Seine-et-Marne réaffirmera son engagement auprès de ses collectivités adhérentes pour les accompagner face aux défis de la transition écologique. Plus qu'une nécessité qui se concrétise chaque jour davantage, cette transition incarne une valeur forte que le syndicat porte depuis toujours.



Solidarité pour Mayotte : le SDESM soutient Electriciens sans Frontières

Suite au passage dévastateur du cyclone Chido à Mayotte, le SDESM s'engage aux côtés d'Electriciens sans Frontières (ESF) pour venir en aide aux populations touchées.



Le président du SDESM, Pierre Yvroud, a décidé d'apporter une aide de **4 000 euros** à [ESF](#), qui intervient pour fournir des équipements électriques essentiels à ses partenaires humanitaires déjà sur place, notamment **Médecins du Monde** et **Solidarité internationale**. Au lendemain de la catastrophe, 90% de la population mahoraise a été privé d'électricité.

Les équipes rapidement dépêchées sur place par **EDF** et **Enedis** ont commencé par procéder à la sécurisation des lignes tombées à terre et à l'évaluation des dégâts et des besoins en matériels.

Dans une crise comme celle-ci, rétablir l'électricité signifie rétablir l'accès à la sécurité, à la dignité et aux besoins fondamentaux. C'est une première étape cruciale vers la reconstruction.

Le SDESM est fier de contribuer à cet **élan de solidarité nationale**.

Nos pensées vont à nos compatriotes **Mahorais**, durement éprouvés par cette catastrophe.

Lancement du chantier de la centrale photovoltaïque de Boissise-la-Bertrand



Mardi 17 décembre 2024, élus et partenaires se sont rassemblés à Boissise-la-Bertrand pour célébrer le lancement officiel des travaux de la future centrale photovoltaïque. Un projet ambitieux et exemplaire, porté par la commune et SDESM Énergies.

L'événement a débuté par une visite technique du site, suivie d'une cérémonie officielle à la salle de la Recellerie. Parmi les personnalités présentes figuraient **Pierre Ory**, préfet de Seine-et-Marne, **Olivier Delmer**, maire de Boissise-la-Bertrand, **Pierre Yvroud**, président de SDESM Énergies, **Béatrice Rucheton**, vice-président du département de Seine-et-Marne, **Franck Vernin**, président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, **Delphine Bertsch**, directrice générale de la SEM SIPEnR, ainsi que de nombreux élus locaux et partenaires institutionnels.

Lors de son intervention, **M. le préfet, Pierre Ory** a estimé que « *C'est avec des initiatives comme celle-ci que nous atteindrons nos objectifs de production d'énergie renouvelable. Un véritable projet d'avenir, pour la commune et, au-delà, pour notre indépendance énergétique.* »

À l'initiative de la commune, propriétaire des terrains de l'ancienne carrière des Fouilles, et réalisée en partenariat avec la Société d'économie mixte [SDESM Énergies](#), la future centrale photovoltaïque a déjà franchi **une première étape** avec le défrichage. Les travaux du chantier principal commenceront ce mois-ci.

Avec plus de **28 000 panneaux photovoltaïques** installés, cette centrale affichera une puissance de 13,45 MWc, suffisante pour alimenter l'équivalent de **5 400 foyers par an**. Sa production annuelle estimée à 13 GWh représente ainsi une contribution notable aux objectifs régionaux en matière d'énergies renouvelables, soit environ 0,2 % des objectifs d'Île-de-France.

En plus de produire une **énergie propre** injectée directement sur le réseau public, cette installation permettra d'éviter l'émission de **19 543 tonnes de CO₂** sur les 30 ans de sa durée d'exploitation.

Une attention particulière a également été portée à la **préservation des écosystèmes** locaux : une partie du site restera dédiée aux habitats naturels, favorisant la faune et la flore locales.

La mise en service de ce qui deviendra la **4ème plus grande centrale photovoltaïque de Seine-et-Marne** est prévue pour décembre 2025.





Villeneuve-le-Comte : première borne rapide financée par le dispositif FACE



Le SDESM, avec le soutien du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACE) et du programme Advenir, a installé une nouvelle borne de recharge rapide à Villeneuve-le-Comte.

Stratégiquement située au croisement de l'autoroute A4, Disneyland Paris, Village Nature et la D231, cette borne répondra aux besoins des usagers dès son **activation prévue pour janvier 2025**, après l'obtention de son attestation de conformité (Consuel).

Cette borne de type Groupe DBT **Milestone MS120** est équipée de câbles accessibles des deux côtés pour une utilisation simplifiée. Ce choix technique s'inscrit dans une volonté d'offrir un **service pratique et accessible** pour encourager l'usage des véhicules électriques.

Cinq autres bornes de recharge rapide, financées dans le cadre du dispositif FACE, sont déjà planifiées sur **différents axes départementaux**. Leur installation est prévue au cours du premier semestre 2025, contribuant à renforcer le maillage territorial en solutions de recharge rapide pour véhicules électriques.

Avec ces installations, le SDESM poursuit ses actions concrètes pour **développer une mobilité durable en Seine-et-Marne**, en offrant des infrastructures adaptées aux besoins des conducteurs et des territoires.

Focus sur un projet d'enfouissement de réseaux sur la commune de Machault – rue des Vieux prés et chemin des Jardins

Ce projet d'enfouissement des réseaux a été réalisé sur le territoire de la Brie Centrale. Le linéaire de réseau enfoui représente 410 mètres linéaires pour un coût de 198 250 € TTC.



Remplacement de 135 luminaires à La Rochette

Ce projet, mené sur le territoire de Melun Val de Seine et Pays de Fontainebleau, s'inscrit dans une démarche d'amélioration du cadre de vie des habitants.



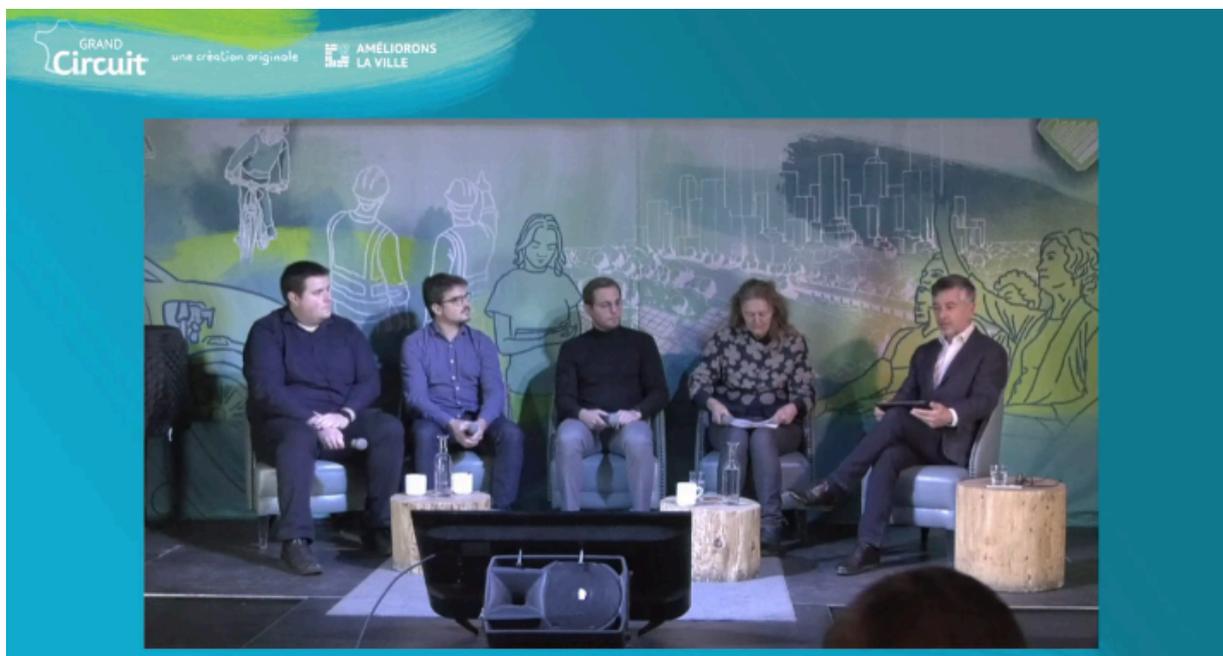
À La Rochette, 135 luminaires anciens ont été remplacés par des **LED 2700K**, conformes à l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018 sur les nuisances lumineuses.

Ces nouveaux équipements, équipés de **dispositifs Bluetooth** pour ajuster l'intensité lumineuse, offrent une solution moderne et éco-responsable. La puissance des luminaires varie entre 70 et 40 Watts, avec un **abaissement** de la consommation possible jusqu'à 0% en pleine nuit. Grâce à cette modernisation, la **consommation énergétique sera réduite de plus de 70%**.

Le montant total des travaux s'élève à **132 388 € TTC**, dont 75% est financé par des aides publiques (Fonds vert et aides régionales). Cette initiative, au-delà des bénéfices techniques, s'inscrit dans une volonté forte de limiter la pollution lumineuse et de contribuer à la préservation de l'environnement.

Tout savoir sur le pilotage des bâtiments tertiaires

Mercredi 4 décembre, le SDESM intervenait à la table ronde « Pilotage des bâtiments tertiaires : GTB, décret BACS et plateforme de suivi » organisée par l'AREC Ile-de-France dans le cadre du cycle de conférences « Grand Circuit Tertiaire ».



Avec l'entrée en vigueur du **décret BACS**, les propriétaires et gestionnaires de bâtiments sont désormais contraints de passer à l'action, sous peine de sanctions.

Le décret BACS, véritable coup d'accélérateur dans la **transition énergétique du parc immobilier tertiaire**, impose l'installation de systèmes d'automatisation et de contrôle dans les bâtiments équipés de systèmes de chauffage ou de climatisation dépassant les 70 kW. Cette réglementation, qui concerne environ 310 000 bâtiments en France, dont **94% ne sont pas encore conformes**, représente un défi de taille pour le secteur.

Face à ces nouvelles exigences, les **plateformes de suivi énergétique** s'imposent comme des alliées précieuses. Ces outils permettent non seulement de se conformer aux impératifs de mesure et de suivi énergétique du décret BACS, mais offrent également **une vision claire et détaillée des consommations** par zone et par usage.

L'intervention de **Pierre Dumas Lairolle**, responsable des activités Bâtiments durables au SDESM, a notamment permis de faire le point sur la mise en œuvre concrète de ces nouvelles obligations.

Retrouvez l'ensemble des interventions de cette table ronde en [replay](#).

Le SDESM présent au forum Ensemble77

Le SDESM a activement participé au 26ème Forum d'Ensemble77, consacré aux enjeux humains et territoriaux vers la neutralité carbone. Ce forum a été l'occasion pour les acteurs locaux, dont le SDESM, de partager des initiatives concrètes pour atteindre les objectifs de décarbonation à horizon 2050.



Lors de cette matinée, le SDESM a pris part à la table ronde « **Les énergies renouvelables au service d'une trajectoire bas carbone** », aux côtés de **Manuel Jimenez**, directeur territorial d'Enedis, **Cécile Velasco**, directrice territoriale IDF-Est à GRDF, et **Sophie Kuhn**, cheffe du service Expertise déchets, énergie, climat du département de Seine-et-Marne.

Au cours de cette session, **Gwennyn Yardin**, responsable du service énergie du SDESM, a présenté un retour d'expérience sur le **projet d'autoconsommation photovoltaïque** lancé à Jaignes. Le maire de la commune, **Achille Hourdé**, était également présent pour témoigner de son rôle dans cette initiative.

Accompagné par le SDESM dans le cadre du **dispositif « Conseil en Énergie Partagé »** (CEP), le projet a débuté par une analyse énergétique des bâtiments de la mairie et de l'école. La commune a ensuite recherché les aides et subventions disponibles, avant de réaliser une étude sur le potentiel photovoltaïque. Aujourd'hui, le projet est quasiment finalisé, marquant une réelle avancée pour la transition énergétique de **Jaignes**.

Application de l'arrêté « nuisances lumineuses » au 1^{er} janvier

Depuis le 1^{er} janvier, et sous réserve de travaux en cours, plusieurs luminaires concernés par cette directive sont désormais non-conformes selon l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

Cette non-conformité implique la **dépose** ou la **mise hors exploitation** des luminaires éclairant le ciel (émettant plus de 50% de leur flux lumineux dans l'hémisphère supérieur). Cela concerne les matériels résidentiels de type "boule" ainsi que les projecteurs de mises en lumière de bâtiment non classé inscrit et les projecteurs encastrés de sol destinés à sécuriser les déplacements des usagers et les parcs de stationnement.

Afin d'éradiquer ces sources lumineuses, il est possible de les remplacer par un **luminaire LED intelligent** dont les pièces doivent être remplaçables afin de faciliter leur maintenance, leur réparabilité et leur garantie.

Si l'état et la nature du luminaire le permettent, **le rétrofit** constitue également une solution pour les collectivités qui ne souhaitent pas remplacer les candélabres en bon état. Il s'agit alors de rééquiper le luminaire. Les fabricants proposent et garantissent des équipements avec **abaissement de puissance** et différentes températures de couleur des LED. La difficulté réside dans le fait de trouver un modèle de kit LED s'adaptant au luminaire.

Consulter le [guide explicatif du SDESM](#) revenant sur les prescriptions de cet arrêté.



Retour sur la permanence du SDESM à Donnemarie-Dontilly

Jeudi 5 décembre, les équipes du SDESM étaient à Donnemarie-Dontilly pour tenir une nouvelle permanence hors les murs, destinée aux élus et agents des communes du Pays de Montereau et Bassée-Montois.

Après Coulommiers fin novembre, c'est dans le sud de la Seine-et-Marne, à Donnemarie-Dontilly, que le SDESM a poursuivi son cycle de **permanences**. Ces rencontres itinérantes permettent de conserver un **lien de proximité** avec les communes adhérentes de nos 8 territoires et offrent aux élus l'opportunité d'échanger sur place avec les services du syndicat.

Au cours de l'après-midi, une vingtaine d'élus, représentant des communes comme Balloy, Gurcy-le-Châtel ou Coutençon, ont ainsi pu poser leurs questions - principalement sur l'**éclairage public** et le dispositif **Conseil en Énergie Partagé (CEP)** - et obtenir des réponses adaptées.

Le SDESM remercie chaleureusement les élus pour leur participation et donne rendez-vous au **premier trimestre 2025** pour une prochaine permanence, qui se tiendra dans un nouveau territoire.



Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne

1, rue Claude Bernard 77000 La Rochette

Tél. 01 64 79 74 75 - sdesm.fr



Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)